

**OBJET AMENAGEMENT DU CŒUR DE QUARTIER DES CAMELIAS
ET REALISATION DE L'EQUIPEMENT « ACADEMY DES CAMELIAS »**

ANNULE ET REMPLACE DE LA DELIBERATION DU 25 JUIN 2016

**APPROBATION DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET AVENANTS**

I CONTEXTE

Par Délibération en séance du 28 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé le programme du projet de construction de l'« Academy des Camélias », comme suit :

- un équipement pour la pratique d'activités sportives, culturelles et socio-éducatives d'une surface utile de 1 091 m² ;
- des aménagements extérieurs composés d'un terrain de sport (plateau noir de 44 m x 22 m) et d'un théâtre de verdure d'une capacité d'accueil de 220 places, incluant un espace scénique servant pour la "culture hors les murs" ;
- une allée piétonne accessible aux Personnes à Mobilité réduite (PMR) reliant les différents espaces, dans la continuité du mail existant, avec des aménagements paysagers.

Par ailleurs, le 26 septembre 2015, le Conseil Municipal a validé le groupement BRABANT - INTEGRALE INGENIERIE - LEU REUNION - CIEA - CPS en qualité de maître d'œuvre.

Cette opération est cofinancée et intégrée dans la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

II OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Le Conseil Municipal réuni en séance le 25 juin dernier a validé le lancement de la consultation pour le marché des travaux. Le budget affecté à leur réalisation (base + option) est de 3 379 468,00 € HT.

La première phase « Etudes » avait permis une décomposition en 10 lots selon les corps d'état.

Après échanges avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour cette opération, pour tenir compte notamment du contexte économique difficile, l'objectif étant d'une part de fournir au plus grand nombre d'entreprises du BTP des chantiers et d'autre part de garantir à la collectivité des offres suffisantes en nombre et pertinentes sur des corps d'état spécifiques, il est proposé le nouvel allotissement suivant en 13 lots :

- Lot 1 VRD / Aménagements extérieurs,
- Lot 2 Gros-Œuvre,

Rapport n°16/6-16

- Lot 3a Résines
- Lot 3b Peintures - sols minces,
- Lot 4 Étanchéité,
- Lot 5a Revêtements durs
- Lot 5b Cloisons - Plafonds suspendus - Acoustique,
- Lot 6 Plomberie / Sanitaires / Traitement d'air,
- Lot 7 Électricité courants forts courants faibles,
- Lot 8a Menuiseries Aluminium / Occultations
- Lot 8b Métallerie,
- Lot 9 Menuiserie Bois / Platelage bois,
- Lot 10 Aménagements paysagers / Mobilier urbain.

La consultation des marchés de travaux est lancée sous la forme de la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) de m'autoriser (ou mon représentant) à lancer une consultation pour les marchés de travaux selon les caractéristiques suivantes :
 - procédure : la procédure adaptée selon la réglementation en vigueur ;
 - allotissement : décomposition des travaux en 13 lots
 - budget global de l'opération de travaux (base + option) évalué à 3 379 468,00 € HT ;
- 2) de m'autoriser (ou mon représentant) à signer les marchés avec les candidats ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés dans la limite des crédits inscrits au budget pour cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:28

**OBJET AMENAGEMENT DU CŒUR DE QUARTIER DES CAMELIAS
ET REALISATION DE L'EQUIPEMENT « ACADEMY DES CAMELIAS »**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 25 JUIN 2016

**APPROBATION DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET LES AVENANTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-16 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ADAME Brigitte, 4ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour les marchés de travaux selon les caractéristiques suivantes :

- procédure : la procédure adaptée selon la réglementation en vigueur ;
- allotissement : décomposition des travaux en treize (13) lots :
 - Lot 1 VRD / Aménagements extérieurs,
 - Lot 2 Gros-Œuvre,
 - Lot 3a Résines
 - Lot 3b Peintures - sols minces,
 - Lot 4 Étanchéité,

Délibération n°16/6-16

- Lot 5a Revêtements durs
- Lot 5b Cloisons - Plafonds suspendus - Acoustique,
- Lot 6 Plomberie / Sanitaires / Traitement d'air,
- Lot 7 Électricité courants forts courants faibles,
- Lot 8a Menuiseries Aluminium / Occultations
- Lot 8b Métallerie,
- Lot 9 Menuiserie Bois / Platelage bois,
- Lot 10 Aménagements paysagers / Mobilier urbain ;

- budget global de l'opération de travaux (base + option) évalué à 3 379 468,00 € HT.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les candidats ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés dans la limite des crédits inscrits au budget pour cette opération.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le chapitre 23 et l'article 2313.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/11/2016 00:28